

DISPOSITIFS FINANCIERS

Nous ne prétendons pas tracer l'ensemble des ressources ou des pistes de financement existantes. Elles sont nombreuses, certaines classiques, d'autres innovantes ou émergentes. Dans tous les cas ce sont plusieurs dispositifs financiers (aides, prêts, mécanismes spécifiques) qu'il faut articuler. Ne pas hésiter à rechercher et prendre connaissance d'autres expériences, en fonction de son projet et à consulter la brochure éditée par le MEEM sur les dispositifs d'aide accompagnant la transition énergétique.

À L'ÉCHELON RÉGIONAL

Les **Contrats de Plans État-Région** (CPER) soutiennent les politiques climatiques et énergétiques : se renseigner auprès de la Région.

À L'ÉCHELON NATIONAL

Financements de l'ADEME

Afin d'accompagner la transition énergétique et écologique en France, l'ADEME se dote d'une nouvelle organisation de ses aides financières en quatre familles d'aides couvrant l'ensemble des thématiques de soutien de l'ADEME : la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES, le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire ainsi que la reconversion des friches et sites pollués et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ou extérieur.

Retrouver l'ensemble des aides de l'ADEME sur la page : → www.ademe.fr/aides-lademe

Vous pouvez également télécharger la plaquette *L'ADEME finance vos projets pour protéger l'environnement et maîtriser l'énergie - principaux dispositifs d'aide* ; parution n°8377 ; Novembre 2014

Les aides de l'ADEME à l'investissement

— Le Fonds chaleur

Le fonds chaleur est destiné à financer en partie les installations produisant et valorisant de la chaleur renouvelable ou de récupération (biomasse, géothermie, solaire thermique...) réalisées par des entreprises, des collectivités ou des organismes de gestion de logements collectifs. Il concerne des projets portés par les collectivités et/ou par les entreprises. Le Fonds chaleur est l'outil de « généralisation » du développement des installations de chaleur renouvelable.

i EN SAVOIR PLUS

- *Fonds chaleur, un second souffle* - ADEME & Vous : Le Mag n° 79 ; Octobre 2014
- *Fonds chaleur, Bilan 2009 - 2014 - Relance et nouvelle dynamique* ; coédition du MEEM et de l'ADEME ; Réf. 8383 ; Mars 2015

— Le Fonds déchets

Le Fonds déchets est destiné à réduire et à mieux valoriser les déchets. Il peut soutenir les projets de maîtrise de la consommation énergétique dans ce domaine ou le développement d'énergie renouvelable à partir de déchets.

Pour plus d'informations sur les aides et dispositifs d'accompagnement de l'ADEME, prendre contact avec ses directions régionales.

À L'ÉCHELON EUROPÉEN

Financements et programmes

BEI (Banque Européenne d'Investissement) :

Organisme de prêt à long terme de l'Europe. Prêt aux secteurs public et privé.

→ www.eib.org

ELENA (European Local ENergy Assistance) :

mécanisme d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux en amont de l'intervention de la BEI. Dotation directe à l'investissement et/ou aux études qui concernent des projets liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables ou à la mobilité.

→ www.eib.org

FEDER (Fonds Européen de Développement des

Espaces Ruraux) : accompagnement des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, animation des territoires, actions collectives de développement des compétences, mutualisation des ressources, soutien aux diagnostics et études de faisabilité, soutien aux projets exemplaires.

→ www.europe-en-france.gouv.fr

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) :

le FEADER peut contribuer au financement d'actions du PCAET concernant le domaine agricole et sylvicole et le développement des zones rurales.

→ <http://agriculture.gouv.fr/pac-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-feader>

FSE (Fonds Social Européen) : le FSE a pour but d'améliorer l'emploi (aspects quantitatif et qualitatif). Les artisans du bâtiment constituent un public privilégié de cette démarche qui vise une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'entreprise.

→ www.fse.gouv.fr

LIFE +

Instrument financier européen pour l'environnement. Son objectif : soutenir le développement et la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement et du développement durable.

LEADER (Liaison Entre les Actions de

Développement et de l'Economie Rurale) : il soutient des démarches et des projets à caractère « pilote » portant sur l'économie rurale et la qualité de vie des habitants. Il peut financer certaines actions des porteurs de projet (collectivités, entreprises, associations, chambres consulaires, etc.) en fonction des orientations du territoire.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à votre conseil régional ou au porteur local (Pays, PETR, EPCL...) du programme.

i EN SAVOIR PLUS

Voir notamment le Guide pratique de l'élu : financez vos projets grâce à l'Europe ; des fonds européens pour votre territoire (auteurs : AMF, CEPRI, ministère chargé du développement durable). → www.amf.asso.fr/document/?DOC_N_ID=8434&TYPE_ACTU=1

Le centre de ressources des plans climat de l'ADEME propose une rubrique dédiée au financement : www.territoires-climat.ademe.fr rubrique Comment s'y prendre/Financer un PCET.

Il précise les nouveaux outils de financement, les aides de l'ADEME à l'animation de projet et à l'investissement, les fonds et programmes européens, etc.